

M.
Secrétaire administratif
DDCSPP de

Monsieur J.F. MONTEILS, Secrétaire Général du MEDDTL
Madame H. EYSSARTIER, Directrice des Ressources
Humaines du MEDDTL

Monsieur J.M. AURAND, Secrétaire Général du MAAPRAT
Monsieur P. MERILLON, Directeur des Ressources
Humaines du MAAPRAT

... le 06 février 2012

Objet : paiement de la PFR et dysfonctionnements liés à la PNA des personnels MEDDTL en poste au MAAPRAT.

Madame la Directrice, Messieurs les Directeurs,

Une soixantaine d'agents, dont je fais partie, issus du Ministère de l'Ecologie et affectés en position normale d'activité (PNA) sur un poste du Ministère de l'Agriculture, se trouvent aujourd'hui confrontés à des situations financières très préjudiciables causées semble-t-il par des dysfonctionnements dans la chaîne de versement de la prime de fonction et de résultats (PFR) au titre des années 2011 et 2012.

Comme mes collègues, je n'ai pas perçu le reliquat d'ajustement lié à la mise en place de la PFR en 2011, ni la première mensualité de la PFR 2012, ce qui entraîne une amputation d'au moins 400 € sur mon salaire du mois de janvier 2012 et, pour l'instant, un manque à gagner de plus de 1000€ sur 2011 au titre de la PFR.

Par message collectif adressé le 16 janvier 2012, le Bureau de Gestion des Personnels du MAAPRAT s'est excusé auprès de l'ensemble des agents concernés par ce problème, invoquant un retard dans le traitement des dossiers. De nombreux mails ont été échangés entre agents et services gestionnaires et, contrairement à ce que promet ce bureau de gestion, il ne semble pas certain que tout soit régularisé pour la fin du mois de février. Dès lors, une action collective a été envisagée ; c'est pourquoi vous recevrez des dizaines de messages de mécontentement de notre part.

Ce dysfonctionnement de paie lourd de conséquences n'est que **la partie émergée de l'iceberg**, à l'impact financier immédiat. Mais il se cumule en fait avec d'autres problèmes financiers pour la majorité des agents concernés, tels que la non prise en compte des avancements d'échelon en 2011 en lien avec la mise en place dans la douleur du logiciel REHUCIT au MEDDTL.

Il met surtout en lumière les **carences plus générales dans la gestion concrète et quotidienne des agents en PNA** :

- absence de dialogue entre le ministère qui gère et le ministère qui rémunère ;
- raréfaction des informations transmises aux agents qui doivent dès lors suivre eux-mêmes attentivement leur dossier personnel pour s'assurer de sa mise à jour régulière et conforme (avancements d'échelon, évolutions du régime indemnitaire, réductions d'ancienneté, etc.) ;
- absence d'information au niveau local (les services RH de proximité sont souvent dépassés), régional (les IGAPS ne sont pas sensibles au problème) ou national (les gestionnaires de corps en administration centrale sont désarmés, dépendants de renseignements qu'ils ne reçoivent pas) ;
- malgré la cohabitation depuis 2010 des SA en DDI ou en région, inégalité de traitement avec les collègues issus du MAAPRAT, y compris à poste identique, en matière indemnitaire (cotation des postes différente, système d'attribution des coefficients divergent, mode de calcul distinct), et ce malgré les rattrapages de primes successifs octroyés par le MEDDTL ;
- passage à la PFR avec un an de retard sur les SA du MAAPRAT (plus de 1000€ supplémentaires de manque à gagner pour ce qui me concerne) ;
- avant la mise en place de la PFR, pénalités sur le coefficient de modulation des primes (proposition à 1,10 de mon directeur, souhaitant compenser cette absence de PFR en 2010, refusée par le MEDDTL au motif de quotas inexistant au MAAPRAT)
- harmonisation avec mes homologues SA en DDT de mon département, avec qui je n'ai aucun rapport professionnel, étant le seul agent MEDDTL affecté en DDCSPP ;
- etc.

Par conséquent, puisque toute possibilité d'intégration au MAAPRAT semble illusoire pour les agents MEDDTL entrés en PNA au vu des comptes-rendus de CAP, je vous saurais gré de bien vouloir :

- à court terme, faire le nécessaire pour que le **versement de nos primes soit régularisé** dans les meilleurs délais,
- et, à plus long terme, de veiller à plus de **transparence et de fluidité dans la gestion des dossiers personnels des agents** et au respect d'une plus grande équité de traitement avec nos collègues de même grade et de même fonction issus du MAAPRAT, afin que les bénéfices de la mobilité interministérielle ne soient plus qu'un simple argument de modernisation de la fonction publique sans réalité tangible sur le terrain pour les agents.

Dans l'attente de la suite favorable qui sera donnée à notre action collective, veuillez agréer, Madame la Directrice, Messieurs les Directeurs, l'expression de ma respectueuse considération.

Signé

Copie à :

- Bureau de gestion des personnels B administratifs MEDDTL
- Bureau de gestion des personnels B MAAPRAT
- Secrétariat Général DREAL Languedoc-Roussillon
- DRH DREAL
- Secrétariat Général DRAAF
- Directeur Départemental de la DDCSPP
- Secrétaire Général de la DDCSPP
- Organisation syndicales Equipement (CFDT, CGT, FO, CFTC, FSU, UNSA) et Agriculture (UNSA, SUD)